
Report des Droits Individuels à la Formation (DIF)

Si vous étiez salarié avant le 31 décembre 2014, vous disposez peut-être encore de droits DIF reportables sur votre Compte Personnel de formation.

ATTENTION vous avez jusqu'au **30 Juin 2021** pour effectuer cette opération

pour vous simplifier l'explication vous pouvez écrire le lien suivant dans la barre recherche de votre navigateur

<https://youtu.be/9wTlbFHhcVc>

ou bien vous rendre le site moncompteformation.fr

merci de partager cette information autour de vous

je suis à votre disposition pour de plus amples renseignements

Henri STRANGIO 0674927120 strangiohenri@yahoo.fr